

général - a ouvert de nouvelles perspectives et proposé de nouvelles idées pour renforcer la structure et l'efficacité de l'Organisation. Nous avons noté que le Comité spécial a été en mesure d'achever, lors de sa dernière séance, la première lecture de l'étude. Il est maintenant en mesure d'entreprendre une nouvelle phase de ses travaux. Selon le Canada, il est essentiel que le Comité commence à cerner les propositions qui peuvent rallier le vaste appui des États membres et sur lesquelles il est possible d'ériger un consensus.

Nous croyons qu'il pourrait être utile d'étudier la possibilité d'étoffer et de préciser les règles auxiliaires conçues à partir des principes de la charte sur l'établissement des faits et sur le règlement pacifique des différends internationaux.

Evidemment, le Comité devra éviter les positions inflexibles ou extrémistes qui font fi des intérêts fondamentaux de certains membres. Il ne faut pas affaiblir l'Organisation au moment même où nous essayons de la renforcer. À ce propos, le Canada regrette que le Comité n'ait pu terminer sur un consensus les travaux de la session de cette année. La tâche confiée au Comité est délicate et complexe. Elle exige une démarche graduelle et posée, alliée à un esprit de bonne volonté et de compromis.

2. Le réexamen du processus d'établissement des traités multilatéraux

Suite à une requête de l'Australie, l'Assemblée générale a inscrit cette année à son ordre du jour une nouvelle question visant à ce que soit entreprise une étude approfondie des méthodes d'élaboration des traités multilatéraux. Sur la recommandation de la Sixième Commission, elle a adopté par consensus une résolution qui demande au Secrétaire général d'établir un rapport sur cette question, et aux gouvernements et à la Commission du droit international de présenter leurs observations. La question a été réinscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour la 34^e session.

Le 17 novembre 1977, M. Erik Wang, directeur des Opérations juridiques au ministère des Affaires extérieures, fit la déclaration suivante:

Le Canada a appuyé l'initiative de l'Australie et d'autres pays qui a abouti à l'inscription du point "Processus d'établissement des traités multilatéraux" à l'ordre du jour. Nous convenons de l'opportunité pour les Nations Unies d'examiner le processus par lequel la communauté internationale établit les traités multilatéraux et c'est avec plaisir que nous nous sommes inscrits sur la liste de ceux qui ont appuyé le projet de résolution dont nous sommes maintenant saisis. Nous espérons que les États membres qui participent aux travaux de cette Commission reconnaîtront les préoccupations de tous les gouvernements qui s'intéressent activement aux questions complexes afférentes à l'établissement des traités, et qu'ils reconnaîtront les mérites de la revue proposée.